

Crisnée, le 23 février 2021

## ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAL.

Conformément aux articles L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation - CDLD - nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil Communal qui se tiendra

**Le mercredi 03 mars 2021 à 18h30** en visioconférence

### SEANCE PUBLIQUE

1. PV de la réunion du 03 février 2021
2. Caisse communale – Provision pour menues dépenses mise à la disposition des services administratifs.
3. Règlement relatif à l'octroi d'une prime communale à l'installation d'un détecteur de CO2.
4. Marché public de Travaux du Budget Extraordinaire - Construction d'un immeuble de logements publics - Lot 1 (Bâtiment et abords) - Approbation états d'avancements .
5. Immeuble du domaine communal sis à 4367 Crisnée, Rue François Gilon, 8 cadastré Crisnée – 1ère division, section A n° 303/2 B - Vente de gré à gré d'une maison d'habitation - décision de principe.
6. Marché public de Travaux du Budget Extraordinaire - Approbation des conditions et du mode de passation - Réalisation de dispositifs destinés à la protection contre l'érosion et les inondations rue F.Gilon.
7. Livre blanc « Mobilité » - Présentation
8. Communications

Extrait du règlement d'ordre intérieur du conseil communal – décision du 8 janvier 2013 :

« Article 10 - Chaque point à l'ordre du jour donnant lieu à une décision doit être accompagné par un projet de délibération.

Article 20 - Sans préjudice de l'article 22, pour chaque point de l'ordre du jour des réunions du Conseil communal, toutes les pièces se rapportant à ce point – en ce compris le projet de délibération visé à l'article 10 du présent règlement – sont mises à la disposition, sans déplacement, des membres du Conseil, et ce, dès l'envoi de l'ordre du jour.

Durant les heures d'ouverture des bureaux, les membres du Conseil communal peuvent consulter ces pièces au secrétariat communal. »



La Directrice Générale ff,



Le Bourgmestre,